# MANDEMENT

## DE MONSEIGNEUR L'EVEQUE DE TLOA,

ADMINISTRATEUR DE L'ARCHIDIOCÈSE DE QUÉBEC,

*Ordonnant une quête générale dans toutes les paroisses et missions de l'Archidiocèse, pour N. S. P. le Pape.*

## Charles François Baillargeon,

**Par la Misericorde de Dieu et la Grace du Saint-Siege Apostolique, Eveque de Tloa, Administrateur de l'Archidiocese de Quebec.**

*Au Clergé séculier et régulier, aux communautés religieuses et à tous les fidèles du dit Archidiocèse, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.*

---

Dans notre lettre pastorale du premier de ce mois, N. T. C. F., nous vous avons fait connaître la Lettre Encyclique que N. S. P. le Pape adressait, le 19 janvier dernier, à tous les évêques du monde, pour les presser de redoubler leurs prières, et d'exciter les fidèles confiés à leur soin à prier avec une nouvelle ferveur, afin qu'il plaise au Seigneur de faire cesser la terrible tempête suscitée contre le S. Siége et l'Eglise.—Touchés de l'affliction du S. Père, et dociles à sa voix, vous avez commencé à prier avec un redoublement de ferveur pour lui, et pour l'Eglise qu'il défend.

Aujourd'hui, N. T. C. F., nous venons vous proposer de faire quelque chose de plus pour le Vénéré Pontife, et de lui donner ainsi une nouvelle preuve de votre piété filiale.—Continuez de prier de toute l'ardeur de vos âmes pour l'Eglise, et pour son auguste Chef, soumis en ce moment à tant de rudes épreuves; mais, nous vous en supplions, ne bornez pas là les œuvres de votre zèle pour lui.

En même temps que vous priez pour lui obtenir le secours du Ciel, ne lui refusez pas le vôtre. En même temps que vous vous efforcez d'adoucir les amertumes de son cœur, et de le consoler dans sa peine, faites ce qui dépend de vous, pour diminuer ses souffrances, et le secourir dans ses malheurs. S'il n'est pas en votre pouvoir de le délivrer de la persécution de ses ennemis, vous pouvez du moins l'assister de vos biens dans son indigence. Faites-vous un devoir et un bonheur de lui accorder cette assistance.

Vous ne pouvez douter, N. T. C. F., que le S. Père ne soit, en ce moment, dans le besoin, et réduit à une véritable détresse. C'est ce que nous attestent tous ceux qui ont quelque connaissance de l'état de ses finances ; et c'est ce qu'il vous est facile de comprendre, puisqu'il est certain que, avant la rébellion qui tourmente aujourd'hui et ruine ses plus belles provinces, il était déjà dans les dettes ; et que, depuis, il a été privé des revenus qu'il tirait de ses provinces, pendant qu'il était obligé de multiplier ses dépenses pour contenir dans le devoir le reste de ses états. S'il n'a pas jugé à propos de nous déclarer cette détresse, en nous révélant les autres sujets de son affliction, c'est qu'il oublie ses propres maux, pour ne s'occuper que de ceux de l'Eglise ; c'est qu'il n'a pas voulu humilier ses enfans, en paraissant solliciter une assistance dont la religion leur fait un devoir, et qu'il attend de leur amour.

Ce secours dont le S. Père a un si grand besoin, N. T. C. F., ce secours qu'il n'a pas ôsé vous demander, nous vous le demandons aujourd'hui pour lui. Dieu lui-même vous le demande, puisque, dans ses impénétrables jugements, il a voulu qu'il eût besoin de votre assistance. Empressez-vous donc de donner à l'auguste Pontife ce nouveau gage de votre religion et de votre piété filiale. Déjà vos frères de la pauvre, mais noble et généreuse Irlande, et de tant d'autres contrées, lui ont envoyé leurs dons. Hâtez-vous de lui envoyer le vôtre.

Faites-lui votre offrande de bon cœur et avec joie comme à un père bien-aimé, comme à Jésus-Christ dont il est le vicaire et le représentant sur la terre. Cette offrande déposée entre les mains du S. Pontife ira à Dieu, qui l'agréera comme faite à lui-même, et vous en tiendra compte : elle vous enrichira pour le ciel, sans vous appauvrir sur la terre. Donnez de votre abondance ; donnez de votre pauvreté et de votre indigence. Que le pauvre joigne son denier au don du riche ; que personne ne se juge indigne d'avoir part à cette œuvre de bénédiction ; que tous se fassent un honneur et un bonheur d'y contribuer selon leurs moyens.

Pour cela, N. T. C. F., il est nécessaire que chacun de vous prépare d'avance et mette en réserve ce qu'il veut donner. C'est ce que nous vous conseillons de faire, afin que vous soyez prêts à le présenter au moment où vous en serez priés. Il faut de plus que, de notre côté, nous règlions le temps et la manière de recueillir ces offrandes. C'est aussi ce que nous avons voulu faire : et à cette fin nous avons réglé et réglons, ordonné et ordonnons ce qui suit :

1. Dans toutes les paroisses et missions de ce diocèse, on fera une souscription ou quête pour Notre Saint-Père le Pape.

2. M. le curé ou desservant sera chargé d'organiser et de faire faire cette souscription ou cette quête, et d'en recueillir le produit, qu'il devra nous faire parvenir avant le premier de juin prochain.

Sera notre présent mandement lu et publié au prône de toutes les messes paroissiales et conventuelles et en chapitre dans les communautés religieuses, le premier dimanche ou jour de fête chômée après sa réception.

Donné à l'Archevêché de Québec, sous notre seing, le sceau de notre archidiocèse, et le contre-seing de notre secrétaire, le 16 mars mil huit cent soixante.

✠ C. F., EV. DE TLOA,

*Administrateur.*

Par Monseigneur,

EDMOND LANGEVIN, Ptre.,

*Secrétaire.*